COMMUNE DE DOHEM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 22 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vint deux du mois de février à dix-neuf heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 19 février 2024.

Etaient présents : David DAMBRUNE, Eugéna RITAINE, Luc AZELART, Roselyne GUILBERT, Dorothée ANNEBICQUE, Joseph CARLIER, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Michelle LEFEBVRE , Etienne DILLY, Adrien DILLY, Auxence GARACHE, Anthony GOMEL, Isabelle BAHEU, Doriane DELHEZ ;

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Auxence GARACHE

Présente également : Angélique BROUSSART

Délibération n°8/2024 : résiliation des lignes téléphoniques

La séance ouverte Monsieur le Maire expose au conseil le problème des lignes téléphoniques Orange reliées aux pompes de refoulement. Ces lignes téléphoniques ne fonctionnent plus depuis un certain temps, sont obsolètes et irréparables. Cependant les abonnements continuent à être facturés et payés.

Après délibération, le conseil décide de résilier ces lignes téléphoniques.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits
Copie transmise à Monsieur le Sous-préfet pour avis.
Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt
en Sous-préfecture de Saint Omer le 28/02/2024
et publication le 28/02/2024

Dohem, le 22/02/2024

Le Maire,

David DAMBRUNE

REÇU EN SOUS-PREFECTURE
DE SAINT-OMER, le
29 FEV. 2024

Le Maire, D.DAMBRUNE

MAIRIE DE DOHEM 62380

MAIRIE DE DOHEM 62380